

Bordereau de signature

DEL2018_0228



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0228

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M.NGUYEN, M. TATI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMANN,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

ABSENTES : Mme PELLICIOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. NGUYEN.

Point 20 : Convention d'objectifs et financement entre la Caisse d'Allocations Familiale de Seine et Marne et la Commune de Noisiel

- suite DEL2018_

0229

portant Convention d'objectifs et financement entre la Caisse d'Allocations Familiale de Seine et Marne et de la Commune de Noisiel (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la précédente convention arrive à son terme au 31 décembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer deux nouvelles conventions, une pour les accueils périscolaires et une autre pour les accueils extrascolaires et ainsi formaliser les engagements réciproques des deux parties du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 12 novembre 2018,

ENTENDU l'exposé de Mme TROQUIER, Maire-adjointe en charge de la Jeunesse, la Citoyenneté et des Activités Périscolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne et la ville de Noisiel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que tout document qui leurs sera lié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	3 0 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	3 0 NOV. 2018
Publié au RAA le	3 0 NOV. 2018

"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018